

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de  
cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 26 MARS 2024

PRESENTS :

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;  
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME,  
Echevins;  
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE,  
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN,  
V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P.DUBUISSON,  
F. MARVILLE, M. BUYTAERT, Conseillers communaux  
J-Y BROUET, Directeur général

**OBJET : Motion de soutien au monde agricole, aux agricultrices et aux agriculteurs**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30;

Attendu que la crise du monde agricole secoue notre région, notre pays et les pays voisins ;

Attendu que les agriculteurs et les agricultrices sont chargés d'une fonction nourricière vitale et essentielle et que cette crise représente une menace pour ce secteur déjà fragilisé, mais aussi pour notre souveraineté et notre sécurité alimentaires, ainsi que pour la qualité de notre alimentation ;

Attendu que les agriculteurs et les agricultrices façonnent et entretiennent nos paysages, et leur donnent un caractère rural et authentique ;

Attendu qu'en plus de la pénibilité du travail, des phénomènes météorologiques instables, de la volatilité des prix, nos producteurs doivent subir la complexité administrative toujours plus pénible et en constante modification ;

Attendu qu'il est essentiel de soutenir activement et concrètement ses agriculteurs et ses producteurs locaux ;

Attendu que la Province de Luxembourg regroupe 2341 exploitations pour plus de 4500 personnes actives au sein de celles-ci et que la contribution économique du secteur dans la Province représente environ 430 millions d'euros ;

Attendu que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour favoriser une production respectueuse des terres, de la biodiversité, des travailleuses et des travailleurs ;

**Par ces motifs ;**

**Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,**

**Par oui, abstention et opposition**

**Réaffirme que l'agriculture est une matière prioritaire pour la Commune de Houffalize et s'engage donc à :**

1. **Promouvoir les producteurs locaux** : La Commune s'engage, via l'ADL Houffalize/La Roche à développer et à maintenir à jour une base de données accessible publiquement, répertoriant tous les producteurs locaux, en vue de faciliter leur visibilité et de promouvoir activement le circuit court. Cette initiative sera complétée par des campagnes de sensibilisation visant à encourager la consommation de produits locaux et de saison.
2. **Soutenir la consommation locale** : La Commune s'engage à augmenter significativement la part des produits locaux dans les cantines collectives (Green Deal), les établissements publics et lors des événements soutenus par la Commune.
3. **Faire preuve de cohésion sociale rurale** : La Commune continuera à sensibiliser sa population à la réalité de la vie rurale afin de promouvoir une meilleure compréhension des réalités du monde agricole et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et social rural.
4. **Soutenir l'innovation et la durabilité** : La Commune encouragera et continuera de soutenir les initiatives agricoles innovantes et durables (aide au compostage et prime pour les analyses de terre et de fourrage).
5. **Continuera d'aider les agriculteurs dans leurs démarches et formalités administratives.**

**Appelle par ailleurs avec force :**

- les Gouvernements fédéral et wallon à réunir le secteur de la distribution, les représentants des acteurs principaux du monde agroalimentaire et les représentants du monde agricole pour dégager ensemble des solutions qui permettent de retrouver les marges nécessaires grâce à différents outils pour assurer aux agriculteurs et aux agricultrices une juste rémunération pour leur travail essentiel sans la faire porter aux consommateurs ;
- les autorités belges et européennes à stopper l'importation de produits ne respectant pas nos propres normes, ce qui crée une concurrence déloyale pour nos agriculteurs et nos agricultrices ;
- à simplifier les charges administratives wallonnes, fédérales et européennes qui pèsent sur les agriculteurs et les agricultrices en alignant les exigences environnementales et réglementaires sur les réalités du terrain ;
- à communiquer positivement sur l'importance stratégique du secteur agricole et de l'alimentation et à donner des perspectives vers un avenir plus serein aux personnes en charge de nous nourrir et de préserver et entretenir nos territoires ruraux.
- à défendre une politique visant à privilégier les aides et le soutien aux agriculteurs s'inscrivant dans une logique d'agriculture familiale et durable, notamment par une révision des critères d'attribution des aides de la Politique Agricole Commune pour favoriser ceux qui en ont le plus besoin.

**Charge le Collège communal de communiquer cette motion :**

- au Gouvernement wallon, par les intermédiaires du Ministre de l'Agriculture, Willy Borsus et de la Ministre de l'Environnement, Céline Tellier,
- au Gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Ministre de l'Agriculture, David Clarinval ;
- aux 44 communes de la province de Luxembourg
- aux associations agricoles (FWA – Fédération Wallonne de l'Agriculture et FUGEA - Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs)
- 

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE DATE QUE DESSUS :  
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,  
(s)J-Y. BROUET

Le Président,  
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,  
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre,  
M.CAPRASSE

Projet de délibération